



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le **mercredi 26 novembre 2014**, à 20 heures, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup.

APEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BASTILLE, Louis-Marie	Saint-Modeste
BÉRUBÉ, Claire	Saint-Arsène
CARON, Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
CÔTÉ, Renald	Saint-Épiphane
COUTURE, Gilles	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
DARIS, Ghislaine	Cacouna
DIONNE, Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FRASER, Léopold	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
GAMACHE, Gaétan	Rivière-du-Loup
MORE, Vincent	Notre-Dame-du-Portage
NADEAU, Michel	Saint-Antonin

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont aussi présents :

DUVAL, Raymond	directeur général et secrétaire-trésorier
MARSOLAIS, Alain	directeur de l'aménagement du territoire
MIMEAULT, Linda	adjointe à la direction

Est absente :

THÉRIAULT, Ursule	L'Isle-Verte
-------------------	--------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2014-11-465-C

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2014 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC (10 MINUTES)**



5. ÉLECTIONS À LA PRÉFECTURE

- 5.1. Élection d'un préfet (articles 210.26 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale)
- 5.2. Résolution pour la destruction des bulletins de vote
- 5.3. Assermentation du préfet
- 5.4. Résolution pour la signature des documents et effets bancaires

6. DÉPÔT ET ADOPTION DES DOCUMENTS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (DOCUMENT BUDGÉTAIRE INTERNE ET DOCUMENT PRESCRIT PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE) POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

- 6.1. Présentation des faits saillants du budget
- 6.2. Résolutions d'acceptation des prévisions budgétaires
 - 6.2.1. Partie I, fonctions I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII et XVIII - proposition d'acceptation
 - 6.2.2. Partie II, fonctions I, II, III, IV et V - résolution d'acceptation
 - 6.2.3. Partie III, fonction I - résolution d'acceptation
 - 6.2.4. Partie IV, fonction I - résolution d'acceptation
 - 6.2.5. Partie V, fonction I - résolution d'acceptation
 - 6.2.6. Partie VI, fonction I - résolution d'acceptation
 - 6.2.7. Partie VII, fonction I - résolution d'acceptation
 - 6.2.8. Partie VIII, fonction I - résolution d'acceptation
 - 6.2.9. Partie IX, fonction I - résolution d'acceptation
 - 6.2.10. Partie X, fonctions I, II et III - résolution d'acceptation
 - 6.2.11. Partie XI, fonction I - résolution d'acceptation
 - 6.2.12. Partie XII, fonction I - résolution d'acceptation
 - 6.2.13. Partie XIII, fonction I - résolution d'acceptation
 - 6.2.14. Partie XIV, fonction I - résolution d'acceptation
- 6.3. Acceptation et transmission, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du document portant sur les prévisions budgétaires 2015 de la MRC de Rivière-du-Loup
- 6.4. Fixation d'un nouveau taux d'intérêt sur tous les comptes qu'expédiera la MRC au cours de l'année 2015

7. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

- 7.1. Appui au Centre local de développement (CLD)
- 7.2. Réseau muséal du Bas-Saint-Laurent
- 7.3. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- 7.4. Auberge La clé des champs
- 7.5. Fédération de la relève agricole (FRAQ) Bas-Saint-Laurent

8. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

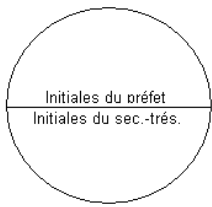
- 8.1. Autorisation de virements budgétaires
- 8.2. Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 8.3. Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 8.4. Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC et du comité administratif, s'il y a lieu
- 9.2. Conditions relatives à l'installation du CLD dans les locaux de la MRC
- 9.3. Nomination d'un vérificateur pour les années 2014 et 2015

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE (SERVICES POLICIERS DE LA SQ)

- 10.1. Procès-verbal de la rencontre du comité de sécurité publique tenue le 19 novembre 2014



11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 11.1. Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 19 novembre 2014
- 11.2. Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
- 11.3. Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
- 11.4. Avis à la Commission de protection du territoire agricole
 - 11.4.1. Complément au dossier sur les demandes d'exclusion de la zone agricole adressées à la CPTAQ concernant la révision du schéma d'aménagement pour le nouvel espace industriel sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage
 - 11.4.2. Avis à la CPTAQ relatif au projet d'implantation d'une tour de télécommunication (Vidéotron) à L'Isle-Verte
- 11.5. Dépôt du rapport d'activités 2012-2014 et du plan d'action 2014-2015 du parc côtier Kiskotuk
- 11.6. Autorisation de signature de la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent

12. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- 12.1. Autorisation de dépôt d'un projet d'emploi étudiant en travail de rue au ministère des Ressources humaines du Canada

13. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

- 13.1. Nomination d'un représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk et des personnes-ressources

14. PACTE RURAL

- 14.1. Adoption du Rapport financier du Pacte rural 2007-2014

15. GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 15.1. Attribution d'un contrat de services professionnels pour réaliser des travaux reliés à la sécurité incendie

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

17. AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1. Demande de reconduction du niveau du service d'hélicoptère pour l'île Verte
- 17.2. Demande au gouvernement d'établir un véritable dialogue avec le monde municipal et les régions

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2014-11-466-C

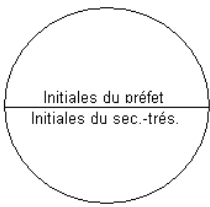
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2014 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Gaétan Gamache et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2014 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC (10 MINUTES)



Un citoyen demande aux élus s'ils sont préoccupés par les décisions gouvernementales récentes.

5. ÉLECTIONS À LA PRÉFECTURE

2014-11-467-C

5.1. Élection d'un préfet (articles 210.26 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale)

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE madame Linda Mimeault, adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe soit nommée pour agir comme présidente d'élection.

L'adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe donne de l'information sur les modalités d'un vote pour l'élection du préfet. Elle rappelle que, selon l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale :

- l'élection est faite au scrutin secret;
- chaque membre remplit autant de bulletins de vote qu'il a de voix pour les décisions du conseil, soit :
 - o 7 bulletins pour le représentant de la Ville de Rivière-du-Loup;
 - o 2 bulletins pour le représentant de la municipalité de Saint-Antonin;
 - o 1 bulletin pour chacun des représentants des autres municipalités.

L'adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe établit le processus de mise en candidature et de vote. Elle indique que le processus se déroulera comme suit :

- chaque conseiller se rend, à chaque tour de scrutin, dans l'isoloir et inscrit sur le bulletin de vote le nom du membre du conseil de la MRC pour qui il vote. Le préfet sera élu quand un membre du conseil aura obtenu une majorité absolue des voix exprimées.

Après le décompte des 19 bulletins déposés lors d'un premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- le conseiller Vincent More a obtenu : 1 vote;
- le conseiller Michel Lagacé a obtenu : 18 votes;

L'adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe déclare donc le conseiller Michel Lagacé, élu à titre de préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, et ce, pour un mandat de 2 ans se terminant en novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-468-C

5.2. Résolution pour la destruction des bulletins de vote

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise l'adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe à détruire les bulletins de vote ayant servi à l'élection à la préfecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

5.3. Assermentation du préfet



L'adjoite à la direction et secrétaire-trésorière adjoite procède à l'assermentation du préfet, Michel Lagacé.

5.4. Résolution pour la signature des documents et effets bancaires

Ce point est annulé.

6. DÉPÔT ET ADOPTION DES DOCUMENTS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (DOCUMENT BUDGÉTAIRE INTERNE ET DOCUMENT PRESCRIT PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

6.1. Présentation des faits saillants du budget

Le préfet mentionne brièvement les principaux faits saillants des prévisions budgétaires de 2015.

6.2. Résolutions d'acceptation des prévisions budgétaires

2014-11-469-C

6.2.1. Partie I, fonctions I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII et XVIII - proposition d'acceptation

Droit de vote : les représentants de toutes les municipalités

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives à l'administration générale (partie I, fonction I), l'aménagement du territoire (partie I, fonction II), la promotion et le développement économique (CLD) (partie I, fonction III), les cours d'eau (partie I, fonction IV), les équipements et services à caractère supralocal (partie I, fonction V), les terres publiques intramunicipales (TPI) déléguées (partie I, fonction VI), le barrage du lac Morin (partie I, fonction VII), la sécurité incendie (partie I, fonction VIII), les matières résiduelles (partie I, fonction IX), la culture et les communications (partie I, fonction XI), la perception des droits aux exploitants de carrières et sablières (partie I, fonction XIII), les saines habitudes de vie (partie I, fonction XIV), COSMOSS (partie I, fonction XV), la gestion des droits en terres publiques (partie I, fonction XVI), le développement de la petite enfance (partie I, fonction XVII) et la persévérance scolaire et la réussite éducative (partie I, fonction XVIII) pour un revenu total avant quote-part de **1 223 266 \$**, des dépenses totales de **4 275 138 \$**, une affectation du surplus accumulé de **228 360 \$**, un retrait dans le fonds réservé des TPI de **31 535 \$**, pour une quote-part totale à percevoir de **2 791 977 \$** pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-470-C

6.2.2. Partie II, fonctions I, II, III, IV et V - résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants de toutes les municipalités sauf de la Ville de Rivière-du-Loup

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :



2014-11-471-C

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives à l'évaluation municipale (partie II, fonction I), la rénovation urbaine (partie II, fonction II), le Pacte rural (partie II, fonction III), la redistribution des revenus des constats d'infraction (SQ) (partie II, fonction IV) et le développement rural (partie II, fonction V) pour des revenus avant quote-part de **876 240 \$**, des dépenses de **1 511 840 \$**, d'une affectation du surplus accumulé de **102 500 \$** pour une quote-part totale à percevoir de **533 100 \$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

6.2.3. Partie III, fonction I - résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants des municipalités de L'Isle-Verte, de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de Saint-Arsène, de Saint-Cyprien, de Saint-Épiphane, de Saint-François-Xavier-de-Viger, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, de Saint-Modeste et de Saint-Paul-de-la-Croix

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives à l'inspection municipale (partie III, fonction I) pour des revenus avant quote-part de **5 500 \$**, des dépenses de **147 750 \$**, pour une quote-part totale à percevoir de **142 250 \$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-472-C

6.2.4. Partie IV, fonction I - résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants des municipalités membres de l'entente de contribution financière à l'Office du tourisme et des congrès

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives à la promotion touristique (OTC) (partie IV, fonction I) pour des revenus avant quote-part de **168 069 \$**, des dépenses de **168 069 \$** et aucune quote-part à percevoir, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

6.2.5. Partie V, fonction I - résolution d'acceptation



2014-11-473-C

Cette fonction concerne la formation en sécurité incendie : aucune activité budgétaire n'est inscrite. Les dépenses éventuelles seront facturées selon les services reçus par les municipalités.

6.2.6. Partie VI, fonction I - résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants de toutes les municipalités sauf de la Ville de Rivière-du-Loup et de la municipalité de Saint-Cyprien

Il est proposé par le conseiller Vincent More appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives à l'inforoute (construction) (partie VI, fonction I) pour des revenus avant quote-part de **42 809 \$**, des dépenses de **42 809 \$**, aucune affectation du surplus accumulé, pour aucune quote-part à percevoir, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

6.2.7. Partie VII, fonction I - résolution d'acceptation

Aucune activité budgétaire n'est inscrite.

2014-11-474-C

6.2.8. Partie VIII, fonction I - résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants de toutes les municipalités sauf de la Ville de Rivière-du-Loup et de la municipalité de Saint-Cyprien

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives à l'inforoute (exploitation) (partie VIII, fonction I) pour des revenus avant quote-part de **5 998 \$**, des dépenses de **37 950 \$**, d'une affectation du surplus accumulé de **6 500 \$** pour une quote-part totale à percevoir de **25 452 \$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-475-C

6.2.9. Partie IX, fonction I - résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants de toutes les municipalités sauf de la municipalité de Saint-Cyprien

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives au transport adapté et collectif



(partie IX, fonction I) pour des revenus avant quote-part de **368 949 \$**, des dépenses de **390 000 \$**, pour une quote-part totale de **21 051 \$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-476-C

6.2.10. Partie X, fonctions I, II et III - résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants de toutes les municipalités sauf de la Ville de Rivière-du-Loup et de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Doleurs

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives au traitement et à la valorisation des matières résiduelles organiques (partie X, fonction I), à l'internet haute vitesse (partie X, fonction II) et à la collecte et au transport des matières résiduelles organiques (partie X, fonction III) pour aucun revenu avant quote-part, des dépenses de **159 250 \$**, d'un remboursement de **99 750 \$** d'une partie du solde déficitaire, pour une quote-part totale de **259 000 \$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-477-C

6.2.11. Partie XI, fonction I – résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants de toutes les municipalités sauf de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Doleurs

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives au développement éolien communautaire (partie XI, fonction I) pour un revenu avant quote-part de **1 042 000 \$**, des dépenses de **1 139 183 \$**, d'une affectation du surplus accumulé de **97 183 \$** pour aucune quote-part pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-478-C

6.2.12. Partie XII, fonction I – résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants des municipalités de Cacouna, de L'Isle-Verte, de Saint-Arsène, de Saint-Cyprien, de Saint-Épiphane et de Saint-Paul-de-la-Croix

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé



appuyé par la conseillère Ghislaine Daris
et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives à la prévention en sécurité incendie (partie XII, fonction I) pour aucun revenu avant quote-part, des dépenses de **93 875 \$**, d'une affectation du surplus accumulé de **35 000 \$** pour une quote-part totale de **58 875 \$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-479-C

6.2.13. Partie XIII, fonction I – résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants des municipalités de Cacouna, de L'Isle-Verte, de Rivière-du-Loup, de Saint-Antonin, de Saint-Arsène, de Saint-Cyprien, de Saint-Épiphane, de Saint-François-Xavier-de-Viger, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Saint-Paul-de-la-Croix

Il est proposé par le conseiller Renald Côté
appuyé par le conseiller Philippe Dionne
et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives au réseau de télécommunication régional d'urgence (entente intermunicipale) (partie XIII, fonction I) pour aucun revenu avant quote-part, des dépenses de **50 300 \$**, d'une affectation du surplus accumulé de **18 800 \$** pour une quote-part totale de **31 500 \$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-480-C

6.2.14. Partie XIV, fonction I - résolution d'acceptation

Droit de vote : les représentants des municipalités de L'Isle-Verte, de Saint-Arsène, de Saint-Cyprien, de Saint-Épiphane, de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Paul-de-la-Croix

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance des prévisions budgétaires relatives à la gestion des services de sécurité incendie (partie XIV, fonction I) pour aucun revenu avant quote-part, des dépenses de **98 530 \$**, d'une affectation du surplus accumulé de **5 230 \$** pour une quote-part totale de **93 300 \$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

6.3. Acceptation et transmission, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du document portant sur les prévisions budgétaires 2015 de la MRC de Rivière-du-Loup

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QU'APRÈS avoir pris connaissance du document préparé pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et portant sur les prévisions budgétaires de la MRC, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, représentant un total de revenus de **7 689 336 \$**, une affectation du surplus accumulé de **388 823 \$**, une affectation du fonds réservé des TPI de **31 535 \$**, des dépenses de fonctionnement de **8 107 014 \$** et des dépenses en immobilisations de **115 955 \$**, lesdites prévisions budgétaires soient adoptées telles que déposées et que copie soit classée sous la cote « Prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup »;

QU'une copie soit expédiée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-482-C

6.4. Fixation d'un nouveau taux d'intérêt sur tous les comptes qu'expédiera la MRC au cours de l'année 2015

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil fixe le taux d'intérêt de la MRC à 16 % après 45 jours sur tous les comptes qui seront expédiés au cours de l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

7. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

7.1. Appui au Centre local de développement (CLD)

Voici la liste des organismes ou entreprises qui ont fait parvenir à la MRC, une lettre d'appui au Centre local de développement (CLD) :

- Municipalité de Cacouna;
- Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

2014-11-483-C

7.2. Réseau muséal du Bas-Saint-Laurent

Monsieur Luc Saint-Amand, président, sollicite une participation financière de 100 \$ pour soutenir le réseau qui a pour mission de représenter les intérêts de ses membres et de favoriser leur développement. Le réseau compte 23 membres dont 3 provenant du territoire de la MRC, soit le Musée du Bas-Saint-Laurent, la Maison Louis-Bertrand et le Manoir Seigneurial Fraser.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gaétan Gamache appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une participation financière, au montant de 100 \$ au Réseau muséal du Bas-Saint-Laurent;



- 2) souhaite que le Réseau muséal du Bas-Saint-Laurent identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

7.3. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Monsieur Pierre Moreau, ministre, transmet une correspondance au préfet de la MRC expliquant les principaux éléments de la nouvelle gouvernance régionale découlant du pacte fiscal transitoire 2015, dont l'abolition des CRÉ et le rôle des MRC en développement régional et économique. Pour soutenir l'exercice de leurs nouveaux pouvoirs et responsabilités, un fonds de développement des territoires de 100 millions de dollars sera mis à la disposition des MRC.

2014-11-484-C

7.4. Auberge La clé des champs

La responsable de la clientèle, madame Julie Gamache, sollicite la participation financière de la MRC pour soutenir le service de transport entre Rivière-du-Loup et Saint-Cyprien aux familles d'enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA) qui utilisent les services de répit de l'auberge. L'aide de la MRC permettrait de minimiser les coûts chargés aux familles pour ce service qui requiert un budget de plus de 1 400 \$.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Vincent Moreau appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une participation financière, au montant de 850 \$ à l'Auberge La clé des champs afin de soutenir le service de transport à assumer à même le poste « subventions diverses » de la fonction « administration générale »;
- 2) souhaite que l'Auberge La clé des champs identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

7.5. Fédération de la relève agricole (FRAQ) Bas-Saint-Laurent

La MRC est sollicitée pour différentes commandites avec un plan de visibilité associé : Partenaire privilégié, Finales régionales du défi FRAQ, Rendez-vous de la relève et soirée hommage à la relève agricole.

Les membres du conseil ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

8. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

8.1. Autorisation de virements budgétaires

Aucun virement budgétaire n'est nécessaire.

2014-11-485-C

8.2. Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07



Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé
appuyé par le conseiller Renald Côté
et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 746,42 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-486-C

8.3. Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Michel Nadeau
appuyé par le conseiller Philippe Dionne
et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 309,28 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-487-C

8.4. Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron
appuyé par le conseiller Vincent More
et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) : 2 148 261,01 \$
Total des comptes à payer : 69 249,82 \$
GRAND TOTAL À PAYER : 2 217 510,83 \$

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-11-488-C

9.1. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC et du comité administratif, s'il y a lieu

ATTENDU les dispositions des articles 148, 2^e alinéa et 148.0.1 du Code municipal par lesquelles le conseil d'une MRC doit établir et publier, avant le début de chaque année civile, le calendrier de



ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2015 soit établi selon les dates et heures suivantes :

Jeudi, 15 janvier à 20 heures;
Jeudi, 19 février à 20 heures;
Jeudi, 19 mars à 20 heures;
Jeudi, 16 avril à 20 heures;
Jeudi, 21 mai à 20 heures;
Jeudi, 18 juin à 20 heures;
Jeudi, 20 août à 20 heures;
Jeudi, 17 septembre à 20 heures;
Jeudi, 15 octobre à 20 heures;
Mercredi, 25 novembre à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9.2. Conditions relatives à l'installation du CLD dans les locaux de la MRC

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

9.3. Nomination d'un vérificateur pour les années 2014 et 2015

ATTENDU la soumission déposée par la firme comptable Malette;

ATTENDU qu'après analyse de l'offre déposée, celle-ci ne comporte pas de réserves quant aux travaux à réaliser selon le devis qui leur a été soumis, le tout en prenant pour acquis que les livres de la MRC sont conformes aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accepte la soumission de la firme comptable Malette au montant de 9 685 \$ pour l'année 2014 et de 9 880 \$ pour l'année 2015, taxes en sus, et, que cette firme soit ainsi nommée vérificateur externe conformément à l'article 966 du Code municipal;
- 2) accepte la soumission de la firme comptable Malette au montant de 875 \$ pour l'année 2014 et de 895 \$ pour l'année 2015, taxes en sus pour le rapport sur les terres publiques;
- 3) transmette copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 966 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE (SERVICES POLICIERS DE LA SQ)

2014-11-489-C

10.1. **Procès-verbal de la rencontre du comité de sécurité publique tenue le 19 novembre 2014**

Le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 19 novembre 2014 a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Gaétan Gamache et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique qui s'est tenue le 19 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

11. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2014-11-491-C

11.1. **Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 19 novembre 2014**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 novembre 2014 a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole qui s'est tenue le 19 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

11.2. **Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités**

Aucun n'avis n'est demandé.

11.3. **Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités**

Aucun n'avis n'est demandé.

11.4. **Avis à la Commission de protection du territoire agricole**

2014-11-492-C

11.4.1. **Complément au dossier sur les demandes d'exclusion de la zone agricole adressées à la CPTAQ concernant la révision du schéma d'aménagement pour le nouvel espace industriel sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage**

ATTENDU que le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté, lors de la séance du conseil du 3 octobre 2013, la résolution numéro 2013-10-354-C qui demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'exclure de la zone agricole provinciale certaines superficies pour des usages non agricoles (urbain et industriel);

ATTENDU que cette demande est présentement en traitement à la CPTAQ;



ATTENDU qu'il est possible de modifier la demande initiale par des compléments sur le même sujet;

ATTENDU que ce nouvel espace industriel est nécessaire pour pallier à des problèmes de voisinage sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU que les membres du comité d'aménagement du territoire de la MRC ont été saisis lors de la réunion du 30 septembre 2014 d'une demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour la création d'un nouvel espace industriel en zone agricole provinciale et qu'ils se sont montrés favorables au projet;

ATTENDU que les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont été saisis du dossier lors de la réunion du 19 novembre 2014 qui concerne la création d'un nouvel espace industriel en zone agricole provinciale sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et qu'ils se sont montrés favorables au projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accueille favorablement la demande d'adresser à la CPTAQ un complément au dossier numéro 407175 de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 2) mandate le service de l'aménagement du territoire de la MRC à fournir à la CPTAQ toutes les informations complémentaires relevant de sa compétence pour compléter le dossier s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-493-C

11.4.2. Avis à la CPTAQ relatif au projet d'implantation d'une tour de télécommunication (Vidéotron) à L'Isle-Verte

ATTENDU que Vidéotron projette d'implanter une tour de télécommunication de 80 mètres de hauteur hors-sol, d'un nouveau chemin d'accès et d'une nouvelle ligne électrique, sur le lot 252-Ptie, du cadastre de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte, de la municipalité de L'Isle-Verte;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), un avis de la MRC sur ce projet est demandé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU que ce projet a été présenté aux membres du comité consultatif agricole lors de la réunion du 19 novembre 2014, et que ces derniers se sont montrés favorables au projet en émettant certaines préoccupations pour la protection du paysage;

ATTENDU que la MRC a analysé cette demande en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA et en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire applicables;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) indique à la CPTAQ qu'il est favorable à la demande d'autorisation soumise par Vidéotron sur le lot 252-Ptie, du cadastre de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte, de la municipalité de L'Isle-Verte et que cette recommandation favorable s'appuie sur les motifs suivants :
 - la superficie concernée est très faible et n'entraînera pas d'impacts sur les activités agricoles;
 - il s'agit d'un projet qui permettra de régler la problématique d'accès aux ondes cellulaires pour une partie du territoire;
 - ce projet est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur;
- 2) indique à la CPTAQ que la MRC fera valoir à Vidéotron ses préoccupations en matière de protection des paysages et lui demandera de procéder à l'enfouissement des fils électriques en ce sens, la CPTAQ pourrait être bien avisée de demander à Vidéotron que tout enfouissement de fils soit conçu afin de ne pas nuire au drainage souterrain des terres agricoles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-494-C

11.5. Dépôt du rapport d'activités 2012-2014 et du plan d'action 2014-2015 du parc côtier Kiskotuk

Le rapport d'activités 2012-2014 et le plan d'action 2014-2015 du parc côtier Kiskotuk ont été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport d'activités 2012-2014 et du plan d'action 2014-2015 du parc côtier Kiskotuk.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-495-C

11.6. Autorisation de signature de la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pris connaissance du document intitulé « Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent »;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Nadeau appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Michel Lagacé, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.



2014-11-496-C

12. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

12.1. Autorisation de dépôt d'un projet d'emploi étudiant en travail de rue au ministère des Ressources humaines du Canada

ATTENDU que la MRC est un partenaire financier du comité local de travail de rue (CLTR) et qu'elle siège à ce titre au sein de ce comité (aussi appelé comité aviseur sur le travail de rue);

ATTENDU que la MRC juge nécessaire que les 2 travailleurs de rue réguliers œuvrant sur le territoire de la MRC soient appuyés par des étudiants au cours de la période plus intensive de l'été, tel qu'expérimenté au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Vincent More
et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à déposer, pour et au nom de la MRC, une demande au programme Emplois d'été Canada du ministère des Ressources humaines Canada pour de l'emploi étudiant en travail de rue en 2015 et à engager des dépenses pour ce projet pour un montant maximal de 5 000 \$ (dont une partie pourrait être subventionnée).

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

13. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

2014-11-497-C

13.1. Nomination d'un représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk et des personnes-ressources

ATTENDU que la Société du parc côtier Kiskotuk, organisme à but non lucratif, est officiellement créée depuis le 24 juillet 2012;

ATTENDU qu'il est prévu que le conseil d'administration de l'organisme soit constitué de sept représentants des organismes ou groupes suivants :

- MRC de Rivière-du-Loup;
- municipalité de Cacouna;
- municipalité de L'Isle-Verte;
- Première Nation Malécite de Viger;
- agriculteurs actifs à l'intérieur du parc côtier;
- propriétaires terriens à l'intérieur du parc côtier;
- commerçants du secteur de Cacouna et de L'Isle-Verte;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un représentant de la MRC pour siéger au conseil d'administration de la Société, ainsi que les personnes-ressources (non votantes) qui pourront participer aux travaux du Conseil de l'organisme sur invitation de celui-ci;

ATTENDU qu'il est prévu que les administrateurs de l'organisme sont nommés pour 2 ans;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Léopold Fraser
appuyé par le conseiller Gilles Couture
et résolu :

QUE ce conseil :



- 1) désigne le préfet, pour siéger au poste de représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk pour les années 2014-2015 et 2015-2016;
- 2) désigne le préfet suppléant comme administrateur substitut pour remplacer le préfet au besoin;
- 3) désigne le directeur du service de l'aménagement du territoire, monsieur Alain Marsolais et la géographe, madame Stéphanie Beaudoin, comme personnes-ressources.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

14. PACTE RURAL

14.1. Adoption du Rapport financier du Pacte rural 2007-2014

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

15. GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

15.1. Attribution d'un contrat de services professionnels pour réaliser des travaux reliés à la sécurité incendie

ATTENDU les nombreux mandats qui se sont ajoutés au cours des derniers mois en sécurité incendie;

ATTENDU que monsieur Moïse Mayer est disponible pour exécuter à titre contractuel, des travaux reliés à la mise en œuvre de l'entente de gestion des services de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Nadeau appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise la direction générale à retenir les services de monsieur Moïse Mayer et à lui verser une somme maximale de 5 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour exécuter à titre contractuel des travaux reliés à la mise en œuvre de l'entente de gestion des services de sécurité incendie selon un taux horaire à convenir avec la direction générale;

QUE ces services professionnels soient exécutés aux conditions suivantes :

- frais de déplacement (transport et repas) selon la politique en vigueur à la MRC;
- toute autre dépense en lien avec ce mandat après entente préalable avec la direction générale et sur présentation de pièces justificatives;

QUE cette dépense soit assumée à même le poste « services professionnels » de la fonction budgétaire « gestion des services de sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

17. AFFAIRES NOUVELLES

2014-11-498-C

17.1. **Demande de reconduction du niveau du service d'hélicoptère pour l'île Verte**

ATTENDU qu'en vertu d'un projet pilote, les résidents de l'île Verte (municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) ont bénéficié d'un service de desserte par hélicoptère de 5½ jours par semaine pour les moments de l'année se situant entre les périodes d'activité du service de traversier et la saison de circulation sur le pont de glace;

ATTENDU que la Société des traversiers du Québec vient de mettre fin à ce projet pilote en diminuant à 3½ jours par semaine le service hélicoptéré;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Yvon Caron
appuyé par Vincent More
et résolu :

QUE ce conseil demande à la Société des traversiers du Québec de poursuivre le niveau de service d'hélicoptère pour la desserte de l'île Verte mis en place au cours des dernières saisons, soit du lundi au vendredi et le dimanche en après-midi;

QUE copie soit transmise au ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, au ministre délégué aux Transports et responsable du Bas-Saint-Laurent, monsieur Jean D'Amour et au président directeur général de la Société des traversiers du Québec, monsieur Jocelyn Fortier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-500-C

17.2. **Demande au gouvernement d'établir un véritable dialogue avec le monde municipal et les régions**

ATTENDU que le conseil de la MRC est préoccupé par l'ampleur des coupes gouvernementales dans les mesures de soutien aux instruments territoriaux et régionaux de développement;

ATTENDU que le conseil de la MRC désire rappeler au gouvernement qu'il est un partenaire de premier plan pour les services offerts à la population du Québec et pour le développement des territoires;

ATTENDU que le milieu municipal peine à financer les services de proximité offerts aux bâtiments et à la population;

ATTENDU que les municipalités occupent pleinement l'ensemble des champs de taxation que lui confèrent déjà les lois provinciales;

ATTENDU que ces coupes dans les transferts gouvernementaux vont produire une pression à la hausse sur le fardeau fiscal local;

ATTENDU que ces coupes dans les transferts budgétaires sont davantage ressenties dans les régions à cause de la petitesse de l'assiette fiscale;

ATTENDU que le gouvernement n'a pas cru bon d'entamer un dialogue avec le milieu municipal avant d'aller de l'avant avec les coupes dans les transferts budgétaires relatifs à la gouvernance territoriale et régionale;

ATTENDU que le gouvernement devrait savoir que le contexte des régions exige des réponses adaptées, aussi bien dans le domaine municipal que dans ceux de la santé et de l'éducation;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris



appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) demande au gouvernement du Québec et, particulièrement au premier ministre Philippe Couillard, d'instaurer un véritable dialogue avec le milieu municipal pour s'assurer que les choix qui sont faits tiennent compte des particularités territoriales et régionales et que les régions du Québec puissent prétendre à un niveau de service comparable à ce qui se trouve dans les milieux fortement urbanisés;
- 2) demande à être consulté avant que des coupes dans les transferts budgétaires soient imposées;
- 3) demande que le gouvernement reconnaisse le milieu municipal comme un véritable partenaire;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup – Témiscouata et ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-11-501-C

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 56, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé
appuyé par le conseiller Michel Nadeau
et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) *Michel Lagacé*

Michel Lagacé, préfet

(signé) *Raymond Dunal*

Raymond Duval, directeur général et
secrétaire-trésorier